

CSAR EMPLOIS LF 2025

FICHE 1

PRÉSENTATION ET ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU VOLET EMPLOIS DE LA LF 2025

1 / Présentation du volet emplois de la LF 2025

La Loi de Finances (LF) 2025 prévoit une diminution de 550 emplois à périmètre constant. Parallèlement, comme en 2024, la DGFIP bénéficie en 2025 d'un nombre important de transferts d'emplois au titre des taxes d'urbanisme et de la création des centres de gestion financière : le solde des transferts entrants et sortants est positif avec 198 ETP supplémentaires.

La contribution au schéma d'emploi et aux redéploiements reposera sur l'ensemble des services de la DGFIP : directions territoriales (DR/DDFIP), mais aussi services centraux, services à compétence nationale, directions nationales et spécialisées.

2 / Économie générale du volet emplois de la LF 2025

2.1 - Les évolutions de la loi de finances (LF)

Il s'agit du volume de variation des emplois décidé en loi de finances, qui évolue ainsi :

LF 2014	LF 2015	LF 2016	LF 2017	LF 2018	LF 2019	LF 2020	LF 2021	LF 2022	LF 2023	LF 2024	LF 2025
-1 988	-2 000	-2 130	-1 630	-1 600	-2 130	-1 500	-1 800	-1 506	-850	-200	-550

2.2 - Les transferts entre programmes

Les transferts entre programmes budgétaires peuvent porter sur deux typologies d'opérations :

- les modifications de périmètre des missions, qui entraînent le transfert des moyens associés ;
- la participation à la dotation en emplois de services créés ou renforcés.

Dans la LF 2025, les transferts entrants enregistrés pour le programme 156 sont tous liés à des modifications de périmètre alors que les transferts sortants arment de nouveaux services auxquels la DGFIP contribue.

		ETP
TRANSFERTS ENTRANTS	Centre de gestion financière Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt – bloc 3	42
	Centre de gestion financière Ministère de la Transition écologique, de l'Energie, du climat et de Prévention des risques– bloc 4	104
	Ministère de la Transition écologique, de l'Energie, du climat et de Prévention des risques – Taxe d'urbanisme (dont 6 gains de productivité)	41
	Centre de gestion financière Ministère de l'intérieur	12
	Centre de gestion financière Ministère de la Justice – bloc 2	18
	Centre de gestion financière CBCM Ministères sociaux	2
	Centre de gestion financière Conseil d'Etat	7
	Centre de gestion financière - MTE- Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	1
TOTAL		227

TRANSFERTS SORTANTS	Premier ministre – SGAE (secrétariat général aux affaires européennes)	-2
	DILOAP (délégation interministérielle au logement des agents publics)	-2
	DGDDI – Unité de renseignement fiscal	-25
	TOTAL	-29

SOLDE TRANSFERTS	198
-------------------------	------------

Les transferts entrants sont liés à la poursuite du transfert de missions au profit de la DGFIP au titre :

- de la liquidation des taxes d'urbanisme du Ministère de la Transition écologique, de l'Energie, du climat et de Prévention des risques ;
- de la mise en place des centres de gestion financière au sein des directions territoriales et du CBCM des ministères listés ci-dessus.

Les transferts sortants permettent à la DGFIP de contribuer :

- au renfort du secrétariat général des affaires européennes (SGAE) ;
- à la création de la délégation interministérielle au logement des agents publics (DILOAP) ;
- à la création de l'unité de renseignement fiscal au sein de la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED) rattachée à la DGDDI.

In fine, ces transferts (+ 198) atténuent les suppressions prévues au schéma d'emploi (- 550) de sorte que le volume de variation des emplois est de - 352 ETP en 2025 pour la DGFIP.

FICHE 2

LA REPARTITION DES EMPLOIS

Malgré un schéma d'emploi plus important que les prévisions du COM, le renforcement au profit des missions prioritaires, notamment la transformation numérique et la lutte contre la fraude, se poursuivra. Il sera toutefois moins important qu'en 2024 pour assurer la soutenabilité des opérations de redéploiements.

Plus de 300 redéploiements seront ainsi engagés en 2025, contre environ 580 en 2024 avec notamment :

- 147 emplois en faveur de la lutte contre la fraude et le recouvrement des amendes, après 281 renforts en 2023 et 352 en 2024. Cette nouvelle progression permettrait d'atteindre à fin 2025 la moitié des renforts prévus dans le plan fraude ;
- 85 emplois supplémentaires en faveur du numérique, après 300 renforts en 2023 et 114 en 2024. La poursuite de ces efforts s'inscrit dans un contexte de baisse du budget de la DGFiP consacré à l'informatique ;
- 54 emplois créés au titre de l'unification du recouvrement des créances fiscales en 2025 ;
- 28 emplois au titre des centres de gestion financières afin d'anticiper de possibles fins de mise à disposition du personnel d'autres ministères affecté à ces missions.

I. Les évolutions d'emplois dans les services centraux et les SCBCM

Au 1^{er} janvier 2025, 58 créations d'emplois seront réalisées dans les services centraux, incluant les SCBCM.

Plus particulièrement, 31 renforts seront dédiés aux services centraux hors SCBCM : pilotage de la transformation numérique (13 emplois), à la lutte contre la fraude fiscale (10 emplois), auxquels s'ajoutent 2 emplois à la direction de l'immobilier de l'Etat. Les opérations passées courant 2024 par anticipation sur la LF 2025 ont permis en plus la création de 6 emplois.

En parallèle, 19 emplois seront supprimés au titre de la contribution des services centraux au schéma d'emploi.

S'agissant des SCBCM, 26 emplois seront créés pour renforcer les CGF auxquels s'ajoute une opération passée courant 2024 par anticipation sur la LF 2025.

En parallèle, 2 emplois seront supprimés au titre de la contribution des SCBCM au schéma d'emploi.

II. Les évolutions d'emplois dans les services à compétence nationale (SCN) et les directions nationales et spécialisées (DNS)

Les créations d'emplois dans les services à compétence nationale (DPN, ONAF) s'élèvent à 76 :

- 55 au titre du pilotage de la transformation numérique (DPN) ;

- 20 emplois au titre de la lutte contre la fraude fiscale (ONAF) ;
- 1 emploi au titre des opérations passées courant 2024 par anticipation sur la loi de finances.

Les créations d'emplois dans les directions nationales et spécialisées (DNS) s'élèvent à 52.

- 17 emplois au titre de la transformation numérique (DISI) ;
- 8 emplois au titre de la lutte contre la fraude (DVNI, DNVSF, DNEF, DINR, et les 8 DIRCOFI) ;
- 5 emplois pour renforcer la DGE ;
- 7 emplois au titre du transfert de la compétence taxes douanières (DINR) ;
- 1 emploi à la DINR au titre des contentieux de série ;
- 8 emplois implantés dans les SAPF rattachés au SDNC ;
- 5 emplois au titre des opérations passées courant 2024 par anticipation sur la loi de finances ;
- 1 emploi au titre du pilotage de la DSN par la DSFIPE.

En parallèle, 75 emplois seront supprimés dans les SCN et DNS, au titre de leurs contributions au schéma d'emploi.

III. Les évolutions d'emplois dans les directions territoriales

L'exercice emplois 2025 se caractérise par des renforts axés principalement sur les grandes priorités suivantes :

- la lutte contre la fraude et le renforcement du recouvrement des amendes : 84 emplois ;
- le transfert de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) : 47 emplois ;
- les créations d'emplois par anticipation pour les CGF : 25 emplois.

Après prise en compte des opérations liées aux suppressions d'emplois, aux relocalisations (implantations et prélèvements), aux transferts d'emplois et des autres renforts, les emplois du réseau territorial de la DGFIP (DRFiP, DDFiP et DFIP) connaîtront un recul de -397, soit 0,5 % du total des emplois implantés au 1^{er} janvier 2024.

Synthèse générale :

	Suppressions	Renforts	Evolutions nettes	Transferts nets	TOTAL
Centrale	-19	31	12		12
SCBCM	-2	4	2	23	25
SCN (DPN, SRE et ONAF)	-8	76	68		68
DNS	-67	52	-15		-15
Réseau (DRFiP/DDFiP)	-663	96	-567	169	-398
COM (DFIP)		1	1		1
Gain de productivité TU	-6		-6	6	0
Autres et non répartis	-45		-45		-45
TOTAL	-810	260	-550	198	-352

CSAR EMPLOIS LF 2025

FICHE 3

ÉVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS PAR DIRECTION

Les tableaux ci-après présentent l'évolution globale des emplois par catégorie et grade correspondant à l'ensemble des mouvements d'emplois de la LF.

I. VARIATIONS D'EMPLOIS DES DIRECTIONS TERRITORIALES

DIRECTION		LF 2025						TOTAL
		AE	A+	A	B	dont Bgéó	C/AST	
01	AIN			6	-2		-10	-6
02	AISNE			1	-4		-3	-6
03	ALLIER			1	-5		-4	-8
04	ALPES HTE PROVENCE				-3		-2	-5
05	HAUTES ALPES				-2		-1	-3
06	ALPES MARITIMES			2			3	5
07	ARDECHE			1	6		-1	6
08	ARDENNES				-4		-3	-7
09	ARIEGE				-3		-2	-5
10	AUBE			3	-3		-2	-2
11	AUDE			2	-3	-1		-1
12	AVEYRON				-4		-2	-6
13	BOUCHES DU RHONE			18	9	-2	-22	5
14	CALVADOS			3	-1		-1	1
15	CANTAL			2	4		-2	4
16	CHARENTE				-1		-2	-3
17	CHARENTE MARITIME		1	7			-11	-3
18	CHER			-1	-4		-2	-7
19	CORREZE		1		-4		-3	-6
21	COTE D'OR		1		-4		-3	-6
22	COTES D'ARMOR			2	-2		-3	-3
23	CREUSE		-1		-1		-2	-4
24	DORDOGNE			1	-1		-2	-2
25	DOUBS				2	-1	2	4
26	DROME			1	-5		-4	-8
27	EURE			1	-7		-6	-12
28	EURE ET LOIR			-1			-4	-5
29	FINISTERE			8	-5	-1	-6	-3
2A	CORSE DU SUD		1	-1	-1		-1	-2
2B	HAUTE CORSE				-1			-1

		LF 2025						
DIRECTION		AE	A+	A	B	dont Bgéo	C/AST	TOTAL
30	GARD		-1	2	-1		-9	-9
31	HAUTE GARONNE		2	11	2	-1	-7	8
32	GERS				-3		-3	-6
33	GIRONDE	1		19	1	-1	-19	2
34	HERAULT			12	-1	-1	-20	-9
35	ILLE ET VILAINE		2	5	4		8	19
36	INDRE			1	-4	-1	-2	-5
37	INDRE ET LOIRE			2	-4		-5	-7
38	ISERE			5	-12	-1	-11	-18
39	JURA				-3		-3	-6
40	LANDES			5	7		2	14
41	LOIR ET CHER			1	-4		-5	-8
42	LOIRE			2	1		-3	
43	HAUTE LOIRE				-1	-1		-1
44	LOIRE ATLANTIQUE			10			9	19
45	LOIRET			4	2		4	10
46	LOT						-2	-2
47	LOT ET GARONNE			1	-3	-1	-2	-4
48	LOZERE		-1	1	-2		-1	-3
49	MAINE ET LOIRE			8	-8		-7	-7
50	MANCHE				-6		-4	-10
51	MARNE		-1	1	-1		-3	-4
52	HAUTE MARNE		-1	1	-3		-2	-5
53	MAYENNE			1	-3		-2	-4
54	MEURTHE MOSELLE			1	-1		-4	-4
55	MEUSE		-1	1	-2		-3	-5
56	MORBIHAN			13	13		-6	20
57	MOSELLE		1	5	-6	-1	-9	-9
58	NIEVRE				-3		-2	-5
59	NORD		-1	8	-16	-1	-15	-24
60	OISE			4	-1	-1	-3	
61	ORNE			1	-4		-4	-7
62	PAS DE CALAIS			-2	-3	-1	-5	-10
63	PUY DE DOME			8	2		4	14
64	PYR. ATLANTIQUES			2	6	-1	-3	5
65	HAUTES PYRENEES				-2		-2	-4
66	PYR. ORIENTALES			1	-5		-4	-8
67	BAS RHIN		2	8	4		-10	4
68	HAUT RHIN			2	-7		-7	-12

		LF 2025						
DIRECTION		AE	A+	A	B	dont Bgéo	C/AST	TOTAL
69	RHONE			22	-12	-1	-25	-15
70	HAUTE SAONE				-2		-3	-5
71	SAONE ET LOIRE			5	2		-1	6
72	SARTHE			1	-1		-3	-3
73	SAVOIE			2	-1	-1	-10	-9
74	HAUTE SAVOIE			12	9		-19	2
75	PARIS	1	-5	32	13		-92	-51
76	SEINE MARITIME		-1	9	-1	-2	-12	-5
77	SEINE ET MARNE			3	-9	-1		-6
78	YVELINES			3	-14		-21	-32
79	DEUX SEVRES				-4		-3	-7
80	SOMME			1	-7	-1	-5	-11
81	TARN				-3		-3	-6
82	TARN ET GARONNE				-3		-3	-6
83	VAR			3	1		-3	1
84	VAUCLUSE			2	-1		-13	-12
85	VENDEE			8	2		-8	2
86	VIENNE	-1		4	1		-3	1
87	HAUTE VIENNE						5	5
88	VOSGES				-4		-4	-8
89	YONNE		-1	2	-1		-1	-1
90	TERR. DE BELFORT						-3	-3
91	ESSONNE			4	-2		-15	-13
92	HTS DE SEINE			10	3	-1	-52	-39
93	SEINE SAINT DENIS			2	15		-43	-26
94	VAL DE MARNE		-3	9	8		-14	
95	VAL D'OISE			9	-7		-18	-16
971	GUADELOUPE			1	3			4
972	MARTINIQUE			1		-1	3	4
973	GUYANE			1	1		2	4
974	REUNION		1	3	1	-1	4	9
976	MAYOTTE		1	1	3		3	8
TOTAL 101 départements		1	-4	350	-126	-26	-619	-398

Nouvelle-Calédonie								
Polynésie-Française								
Saint-Pierre et Miquelon								
Wallis-et-Futuna		1			1		-1	1

TOTAL	1	-3	350	-125	-26	-620	-397
--------------	----------	-----------	------------	-------------	------------	-------------	-------------

II. VARIATIONS D'EMPLOIS DES DIRECTIONS NATIONALES ET SPÉCIALISÉES

DIRECTION	AE	A+	A	B	C-AT	Contractuels	B (centrale)	C (centrale)	TOTAL LF 2025
SDNC		3	5	-15	-19	-5			-31
DVNI			1	2	-11				-8
DNID			2	-1	-2				-1
DNVSF		1							1
DNEF		1	5	-4	-4				-2
DGE		1	6		10				17
ENFIP	1	-1		-1	-1				-2
DCST		1	1		1		-2	-1	
SARH (hors DDG)			2	-1	-3				-2
DINR			8	25	-23				10
DISI Sud Est Outre Mer			2	1	-2				1
DISI Sud Ouest			5	-1	-4				
DISI Centre Ouest			8	4	-11				1
DISI Nord		1	13	-4	-10				
DISI Grand Est			9	-5	-4				
DISI Rhone Alpes Auvergne Bourgogne		1	1	2	-4				
DISI Ile de France			10	-6	-4				
DIRCOFI Ile de France		6	-6	3	-3				
DIRCOFI Sud-Est Outre-Mer									
DIRCOFI Occitanie									
DIRCOFI Nouvelle-Aquitaine			1						1
DIRCOFI Centre Ouest		1	1	-1					1
DIRCOFI Est		4	-4	2	-2				
DIRCOFI Nord				1	-1				
DIRCOFI Centre Est		2	-1						1
DS AP-HP			2		-1				1
DSFIPE et réseau étranger					-3				-3
TOTAL DNS	1	21	71	1	-101	-5	-2	-1	-15

CSAR EMPLOIS LF 2025

FICHE 4

FOCUS SUR LES OPÉRATIONS DE TRANSFERT

Les transferts d'emplois entre structures DGFIP concernent cette année les transferts au titre des taxes d'urbanisme et de la mise en place des CGF.

I. Opérations de transferts du MTEECPR au titre des taxes d'urbanisme

Le transfert des taxes d'urbanisme donne lieu au transfert de 41 emplois budgétaires du ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du climat et de Prévention des risques vers la DGFIP au titre de 2025, dont 6 emplois correspondent au partage des gains de productivité : 35 emplois sont donc implantés à ce titre.

	Département	Cadre B	Cadre C
1	AIN		1
2	AISNE	1	
3	ALLIER	1	
4	ALPES HTE PROVENCE		
5	HAUTES ALPES		
6	ALPES MARITIMES		
7	ARDECHE		
8	ARDENNES		
9	ARIEGE		
10	AUBE		
11	AUDE		
12	AVEYRON		1
13	BOUCHES DU RHONE		1
14	CALVADOS		1
15	CANTAL		
16	CHARENTE		
17	CHARENTE MARITIME		
18	CHER		
19	CORREZE		
21	COTE D'OR		
22	COTES D'ARMOR		
23	CREUSE		
24	DORDOGNE		
25	DOUBS	1	
26	DROME		
27	EURE		
28	EURE ET LOIR		1
29	FINISTERE	1	
2A	CORSE DU SUD		
2B	HAUTE CORSE	1	
30	GARD		
31	HAUTE GARONNE	1	
32	GERES		
33	GIRONDE		
34	HERAULT	1	
35	ILLE ET VILAINE	1	1
36	INDRE		
37	INDRE ET LOIRE		
38	ISERE		
39	JURA		
40	LANDES		1
41	LOIR ET CHER		
42	LOIRE	1	
43	HAUTE LOIRE		
44	LOIRE ATLANTIQUE		
45	LOIRET	1	
46	LOT	1	
47	LOT ET GARONNE		
48	LOZERE		
49	MAINE ET LOIRE		
50	MANCHE		

	Département	Cadre B	Cadre C
51	MARNE		
52	HAUTE MARNE		
53	MAYENNE		
54	MEURTHE MOSELLE		
55	MEUSE		
56	MORBIHAN		
57	MOSELLE		1
58	NIEVRE		
59	NORD	1	1
60	OISE		
61	ORNE		
62	PAS DE CALAIS		
63	PUY DE DOME	1	1
64	PYR. ATLANTIQUES		
65	HAUTES PYRENEES		
66	PYR. ORIENTALES		
67	BAS RHIN		1
68	HAUT RHIN		
69	RHONE		
70	HAUTE SAONE		
71	SAONE ET LOIRE		
72	SARTHE	1	
73	SAVOIE		
74	HAUTE SAVOIE		1
75	PARIS		
76	SEINE MARITIME	1	
77	SEINE ET MARNE		
78	YVELINES		
79	DEUX SEVRES		
80	SOMME		
81	TARN	1	
82	TARN ET GARONNE		
83	VAR	1	
84	VAUCLUSE		
85	VENDEE	2	
86	VIENNE		1
87	HAUTE VIENNE	1	
88	VOSGES		
89	YONNE		1
90	TERR. DE BELFORT		
91	ESSONNE		
92	HTS DE SEINE		
93	SEINE SAINT DENIS		
94	VAL DE MARNE		
95	VAL D'OISE		
971	GUADELOUPE		
972	MARTINIQUE		
973	GUYANE		
974	REUNION		1
976	MAYOTTE		

II. Opérations de transferts d'autres ministères au titre de la création des centres de gestion financière

La création des centres de gestion financière (CGF) s'accompagnera de la création de 186 emplois dont 163 emplois dans les directions territoriales et 23 en SCBCM :

- 14 au SCBCM du ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du climat et de la prévention des risques ;
- 2 au sein du SCBCM des ministères sociaux ;
- 7 au sein du SCBCM du Conseil d'État.

	Transfert entrant CGF Ministère de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la Forêt	Transfert entrant CGF Ministère de la Transition écologique, du climat et de la Prévention des risques	Transfert entrant CGF Justice	Transfert entrant CGF Ministère de l'Intérieur	Transfert entrant CGF Ministères sociaux	Transfert entrant CGF Conseil d'Etat	Total
DRFiP des Bouches-du-Rhône	6	13					19
DDFiP du Doubs	2	8					10
DRFiP de la Haute-Garonne	2	2					4
DDFiP de la Haute-Vienne	2	3					5
DRFiP d'Ille et Vilaine	3	5		5			13
DRFiP de la Loire-Atlantique	8	9					17
DDFiP du Loiret	1	3		7			11
DDFiP de la Marne							0
DDFiP de la Meurthe-et-Moselle							0
DRFiP de la Gironde	2	2					4
DRFiP du Nord			13				13
DDFiP du Puy-de-Dôme	3						3
DRFiP du Bas-Rhin	4	13					17
DRFiP du Rhône	3	3					6
DDFiP Réunion			5				5
DDFiP de la Seine Maritime	2	4					6
DDFiP du Val de Marne	4	26					30
Sous total Réseau	42	91	18	12	0	0	163
SCBCM MTE		14					14
SCBCM Ministères sociaux					2		2
SCBCM 1er Ministre						7	7
Sous total Réseau	0	14	0	0	2	7	23
Total général	42	105	18	12	2	7	186

CSAR EMPLOIS LF 2025

FICHE 5

FOCUS SUR LES OPÉRATIONS DE RELOCALISATIONS

Aucune nouvelle opération de relocalisation n'aura lieu en 2025 mais 96 renforts en emplois sur les sites existants seront prévus.

Le tableau ci-après présente la liste des opérations de relocalisations, avec pour chaque site le nombre d'emplois implantés

					Répartition catégorielle des emplois implantés en 2025			
Département		Service	Commune	Nombre d'emplois 2025	A+	A	B	C
02	Aisne	SAPF	Château-Thierry	5		1	2	2
07	Ardèche	SAPF	Tournon-sur-Rhône	8		1	6	1
10	Aube	SAPF	Troyes	5		1	2	2
15	Cantal	SAPF	Aurillac	7		1	6	
35	Ille-et-Vilaine	SAPF	Redon	5		1	2	2
36	Indre	*SAPF - ex BNIPF	Châteauroux	3			2	1
40	Landes	PNSR actions lourdes	Dax	3		3		
40	Landes	SAPF	Mont-de-Marsan	9		1	7	1
43	Haute-Loire	SAPF	Le-Puy-en-Velay	5			3	2
56	Morbihan	PNCD professionnels	Lorient	20		4	15	1
64	Pyrénées-Atlantiques	Centre de contact des professionnels	Pau	7			7	
65	Hautes-Pyrénées	SAPF	Tarbes	1			1	
71	Saône-et-Loire	SAPF	Autun	8		2	4	2
80	Somme	*SAPF - ex BNIPF	Amiens	5			4	1
89	Yonne	SAPF	Joigny	5		1	3	1
TOTAL				96		16	64	16

*SAPF rattachés au SDNC

FICHE 6

VOLUME DE RECRUTEMENTS POUR 2025

Compte tenu du volume de départs, l'année 2025 demeurera une année de recrutement massif à la DGFIP, même si le niveau sera inférieur au pic de l'année dernière.

Le volume des recrutements pour 2025 dépend des facteurs suivants :

- les suppressions d'emplois de la loi de finances : - 550 ETP en 2025 (pour mémoire : - 200 ETP en 2024) ;
- les transferts de missions pour un volume de 227 ETP entrants ;
- le volume prévisionnel des sorties : près de 5 850 ETP, pour l'essentiel des retraites (3 300 ETP), le solde étant constitué des sorties temporaires et des radiations, des décès et des démissions.

Une fois prises en compte les entrées temporaires (détachements) pour environ 1 500 ETP, le besoin de recrutements externes s'élève à 3 750 ETP (hors transferts), contre 4265 ETP (hors transferts) en 2024.

Les axes stratégiques présidant à la détermination des besoins sont les suivants :

- donner la priorité aux recrutements par concours, dans la limite des capacités d'accueil de l'ENFIP ;
- favoriser l'accueil de fonctionnaires en détachement, qui postulent sur des fiches de poste publiées ;
- faire appel aux contractuels pour parvenir à l'objectif global de recrutements ;
- augmenter le volume de promotions internes par voies de liste d'aptitude et examen professionnel (comme le prévoit le point d'accord relatif au déroulement des carrières et à la promotion interne des agents du 16 octobre 2023, valable pour 2024 et 2025).

En conséquence, pour permettre l'atteinte de l'objectif de schéma d'emplois tout en assurant la continuité des missions transférées sans agents, le volume de contractuels recrutés sera d'environ 1 300 ETP.